

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance  
**Dossier n° DP 077 371 25 00075**

Date de dépôt : **04/10/2025**

Demandeur : **Monsieur CAMI Loic**

Pour : **Réalisation d'un mur de clôture sur rue**

Adresse du terrain : **226 Rue Paul Niclausse à  
POMMEUSE (77515)**

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE  
PAR LE Maire au nom de la commune de Pommeuse**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de M. Loïc CAMI enregistrée sous le numéro DP 077 371 25 00075 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 04/10/2025.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Pommeuse, le mardi 25 novembre 2025

**Pour le Maire  
L'adjoint délégué  
M. Michel DE LANGLOIS**



**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

**-DROITS DES TIERS :** L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.